

Année scolaire 2025 - 2026

Inscription / Réinscription au lycée DUMONT D'URVILLE



Votre enfant a été affecté(e) en classe de Seconde ou en Première Technologique STMG, S2TMD par décision du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale du Var ou vous avez obtenu l'accord préalable du chef d'établissement pour une inscription en classe de Première Générale ou Terminale, vous pouvez alors télécharger, compléter et imprimer le dossier d'inscription de votre enfant.

Le dossier d'inscription est composé de plusieurs documents, téléchargeables : <https://lyceedumontdurville.fr/>

Vous pouvez compléter de manière électronique, pour cela vous devez ouvrir les fichiers avec le logiciel Adobe Acrobat Reader.

Une fois imprimés, les documents doivent être déposés à la vie scolaire du lycée selon le calendrier joint.

Documents à renseigner :

Pour tous :

- 1 -DOSSIER ADMINISTRATIF Pour tous les élèves
- 1bis-FICHE D'URGENCE Pour tous les élèves
- 10- NOTE INTENDANCE
- 10bis- FICHE INTENDANCE

Vous souhaitez déposer une candidature :

- 9_ FICHE INTERNAT
- 11-dossier positionnement euro 2025 2026 2GT
- 12-dossier positionnement EPS fac rentrée 2025 2GT
- 13-dossier positionnement BIA rentrée 2025 2GT

En fonction de votre future classe :

- 2-FICHE D'INSCRIPTION EN CLASSE DE SECONDE GENERALE
- 3-FICHE D'INSCRIPTION EN CLASSE DE PREMIERE GENERALE
- 4-FICHE D'INSCRIPTION EN CLASSE DE TERMINALE GENERALE
- 5-FICHE D'INSCRIPTION EN CLASSE DE PREMIERE STMG
- 6-FICHE D'INSCRIPTION EN CLASSE DE TERMINALE STMG
- 7-FICHE D'INSCRIPTION EN CLASSE DE PREMIERE S2TMD
- 8-FICHE D'INSCRIPTION EN CLASSE DE TERMINALE S2TMD

Documents à fournir en plus pour tous :

- RIB du responsable légal sous enveloppe avec indication des noms et prénoms de l'élève.
- Jugement de garde d'enfant (ou à défaut attestation sur l'honneur) en cas de séparation ou divorce des parents
- Copie des 3 bulletins trimestriels de Troisième (obligatoire pour tous les élèves s'inscrivant en classe de seconde)

La répartition dans les classes à la rentrée de septembre sera irrévocable : les demandes particulières, pour motif médical ou raison majeure UNIQUEMENT, doivent parvenir au secrétariat de Monsieur le Proviseur au moment des inscriptions (y joindre tout justificatif permettant d'éclairer ou de justifier la demande)

AUCUNE DEMANDE NE SERA EXAMINEE A LA RENTREE

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Le certificat de scolarité sera disponible début septembre via l'application Pronote. Vous pourrez imprimer le document à la demande dans la rubrique Documents à télécharger. Aucun certificat de scolarité ne sera délivré par le secrétariat.

Pour toute information concernant les dossiers de bourses contacter Madame Turreilles à l'adresse suivante :

contact-bourses.0830053G@ac-nice.fr